



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délégation départementale de Paris
Pôle Ville Hôpital

**Arrêté n° 75-2024-08-08-00007
Modifiant l'arrêté n° 75-2024-06-24-00020
fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes
agrés dans le département de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agrés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agrés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° **75-2024-08-08-00007**, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agrés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants : Dr HOHENBERG Denis Robert, Psychiatre - Dr DANA Caroline, Chirurgien Orthopédique et traumatologie - Dr GUERRIER Gilles Jacques Marie, Anesthésiste réanimation – Dr BOULEAU Arthur Charles Jean, Psychiatre ;

Considérant la demande de changement d'adresse du docteur AMOUNI Alain Jean de la Maison de Santé Faidherbe - 21 rue Faidherbe – 75011 PARIS au 3 Boulevard de Belleville – 75011 PARIS,

Considérant la radiation dû à une erreur de patronyme sur la demande de renouvellement du Docteur LAMBERT François rhumatologue, qui est réintégré dans le tableau des médecins agréés spécialistes ;

Considérant la demande de renouvellement du Docteur ELKRIEF Daniel suite à un retard de courrier de la poste ;

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins comme rendus,

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris en date du 19 juin 2024 ;

Sur proposition du Directeur Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° **75-2024-08-08-00007**, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifié comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le : 08 août 2024
Pour Le préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris, et par délégation le sous-préfet
Directeur adjoint du Cabinet

SIGNE

Marc ZERROUATI